

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 3 février 2025 à 18 h. La présente séance s'est ouverte à 18 h 04.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Michel Morin, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, et Me Caroline Dion, greffière.

1.
1.1

26140-02-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

12.
12.1

26141-02-25

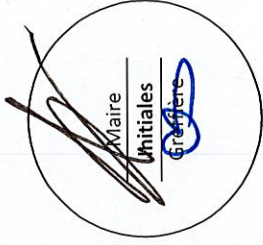
ENGAGEMENT – DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – POSTE CONTRACTUEL

CONSIDÉRANT que le poste de Directrice de l'urbanisme et du développement économique se doit d'être comblé et que plusieurs candidats ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation comité de sélection en date du 17 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, en date du 17 janvier 2025;

20825



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT que la finalisation du processus d'embauche est conditionnelle à des rapports favorables des vérifications d'usage (VAJ et QMPE);

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement :

1. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec la directrice générale par intérim à signer un contrat de travail pour l'embauche de madame Sophie Julien pour agir à titre de directrice de l'urbanisme et du développement économique aux conditions de travail prévues.

14.
14.1

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 06 à 18 h 06. Aucune personne du public n'est venue assister.

15.
15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun n'est intervenu durant la période d'intervention des conseillers.

16.
16.1

26142-02-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 18 h 07.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 26140-02-25 à 26142-02-25 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 26140-02-25 à 26142-02-25 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 3 février 2025.

Me Caroline Dion
Greffière